

Décision Générale modern

Décision n° 81-0038/PR/FP portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1980, et promotion, au titre de l'année 1980, du personnel du cadre national des Travaux publics.

n° 81-0038/PR/FP

Ministère MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	Date de publication 6 janvier 1981
Numéro JO n° 5 du 01/03/1981	Date du numéro 1 mars 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement, au titre de l'année 1980, à compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du cadre national des Travaux publics dont les noms suivent: CADRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT À. Cadres des ingénieurs Ingénieur – 1er échelon, Abdi Djama Robleh, à Em. ter du 10 juin 1980 (Travaux publics) (ancienneté épuisée). B. Cadre des adjoints techniques Adjoints technique de ire classe – 1er échelon, Issa Maurice Edmond Pierre, à compter du 1er iuillet 1980 (Travaux publics). C. Cadre des techniciens de travaux Techniciens de travaux principaux – lér échelon: Houssein Fohamed Doualé, à compter du 1er juillet 1980 (Travaux publics) ; waid Abdoul-Rab Moutana, à compter du 1er septembre 1980 (Traux publics). Techniciens de travaux de ire classe – 1er échelon : Mahmoud Ali Miade, à compter du 1er juillet 1980 (Travaux publics) (ancienneté épuisée) Mohamed Assoweh Issack, à compter du 1er janvier 1980 (Travaux publics) (ancienneté épuisée) Mohamed Obsich Samireh, À copier du 1er mas 1980 (Travaux publics) ancienneté épuisée) : Omar Youssouf Ali, à compter du 1er janvier 48 Travaux publics) (ancienneté épuisée). RS D. Cadre des agents techniques et ouvriers | ed _ Agent technique de classe exceptionnelle: JS Omar Obsieh Iltireh, à compter du 1er févéien 10) (ravaux publics), Art. 2 — Sont promus, au titre de l'année compter des dates et selon les modalités ci-apes à quées, les fonctionnaires du cadre national dés ONVAUX publics dont les noms suivent: Aït. 3. — La présente décision sera enrepistté muniquée et exécutée partout où besoin